

Visite ministérielle

Qualité du milieu de vie en CHSLD

Plan d'amélioration Web

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CLSC ET CHSLD DE SAINT-PROSPER		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	20
Établissement	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	Adresse	2770, 20E AVENUE
Région	Chaudière-Appalaches	Ville	Saint-Prosper

Informations sur la visite

Date de la visite	16 mai 2023	Reddition de comptes 1	16 mai 2024
Date de transmission			

Droits des résidents et personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents (ou le comité des usagers) ont la responsabilité d'en assurer la promotion.

Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
1. S'assurer de mettre en place un comité de résidents.	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de comité de résidents. 	En cours

